

Séance ordinaire du 14 septembre 2015



**2015-09
174**

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 14 septembre 2015 à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège #1 - Mme. Lise Roy
Siège #2 - M. Richard Morin
Siège #3 - M. Michel Roy
Siège #4 - M. Paul Joly
Siège #5 - M. Frédéric Poulin
Siège #6 - Mme. Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, M. Rosaire Coulombe.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - OUVERTURE DE LA SESSION

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

19 septembre: vente de pomme au profit du Hockey Mineur La Guadeloupe:

Points de vente:

- 14e Avenue La Guadeloupe (face au Garage G. Bolduc).
- 527, rue Principale St-Honoré-de-Shenley

**2015-09
175**

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SESSION
02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES
03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
04.01 - Session régulière du 17 août 2015

- 05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 06 - CORRESPONDANCE**
 - 06.01** - Bordereau de correspondances
- 07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
 - 07.01** - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
 - 07.02** - Redevances pour élimination
- 08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 08.01** - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
 - 08.02** - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en juillet et août 2015 et des engagements du mois suivant
- 09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**
 - 09.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité des travaux publics
 - 09.02** - Offre de services, Ilot Beaudoin
 - 09.03** - Offre de services, Ilot Brochu
 - 09.04** - Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable (2014)
 - 09.05** - Correction de la résolution 2015-07-150
 - 09.06** - Plan de gestion des débordements
- 10 - LOISIRS-TOURISME**
 - 10.01** - Rapport mensuel d'activités du mois courant
 - 10.02** - Mandat WSP Éclairage de l'aréna
- 11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 11.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme
- 12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 12.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité des finances
 - 12.02** - Comptes du mois d'août 2015 et engagements financiers du mois suivant
 - 12.03** - Rapport des heures supplémentaires du mois d'août 2015
 - 12.04** - Dons et commandites
 - 12.05** - Financement temporaire: règlement 462-2015
 - 12.06** - Affectation de soldes disponibles
- 13 - LÉGISLATION**
 - 13.01** - Adoption du règlement 469-2015
 - 13.02** - Projet de règlement # 470-2015
- 14 - DIVERS**
- 15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté et d'y ajouter l'item:

14.01 Réclamation Natasha Landry

Adoptée unanimement.

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**2015-09
176**

04.01 - Session régulière du 17 août 2015

Copie du procès-verbal de la session régulière du conseil tenue le 17 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 17 août 2015, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

06 - CORRESPONDANCE

06.01 - Bordereau de correspondances

Dépôt du bordereau de correspondances (item 6.01.01), session de septembre 2015. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

Autres documents importants transmis par la direction générale:

- 6.01.02 MRC Beauce Sartigan
 - 6.01.02.01 Entrée en vigueur du règlement 2004-71-29 (ESTAMPRO)
- 6.01.03 Avis de la MRC, ancienne emprise ferroviaire
- 6.01.04 CAHR-B Rapport financier
- 6.01.05 Poursuite vs municipalité
- 6.01.06 MRQ vs municipalité (tiers saisi)

07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

07.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire

Monsieur le maire dépose un document préparé par Services Sanitaires Denis Fortier inc. et demande au conseiller au siège # 4 de le commenter.

Ce document nous informe que le tonnage de déchets et de matières recyclables, provenant de notre municipalité, pour le mois de novembre 2014 est de:

- | | |
|--|-------------------------|
| • Déchets industriels et commerciaux | 18,20 T.M. /4 semaines; |
| • Déchets résidentiels | 35,27 T.M. /5 semaines; |
| • Recyclage Eco-Centre (matériaux secs.. | 21.72 T.M. /4 semaines; |
| • Recyclage industriel et commercial | 11.36 T.M. /4 semaines; |
| • Recyclage résidentiel | 9.64 T.M. /4 semaines; |

L'estimation du tonnage destiné à l'enfouissement par notre municipalité pour l'an 2015 est de 550 tonnes métriques, soit une moyenne de 45.83 T.M. par mois.

07.02 - Redevances pour élimination

Le directeur général dépose la correspondance de RECYC-QC démontrant la réclamation municipale 2015 sur la base des données 2014. Il joint également une copie d'article de la FQM vulgarisant les modifications de calcul à partir de l'année 2015. La direction générale a demandé à Services Sanitaires Denis Fortier d'identifier tous les volumes de recyclage ICI et CRD à partir du 1er janvier 2015.

08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

08.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie

Le directeur général dépose le procès-verbal de la réunion du comité incendie tenue, à 19h, le 8 juillet 2015.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2015 du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues

Adoptée unanimement.

**2015-09
178**

08.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en juillet et août 2015 et des engagements du mois suivant

Attendu l'étude par le comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'accepter:

- les dépenses reliées au service contre l'incendie des mois de:
 - juillet 2015 pour un montant de 14,384.77 \$
 - août 2015 pour un montant de 10,488.54 \$

- les engagements du mois de septembre reliés au service d'incendie, au montant de 6,130.00 \$

Adoptée unanimement.

09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

**2015-09
179**

09.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité des travaux publics

Le directeur général dépose le procès-verbal de la réunion du comité des travaux publics, tenue depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion suivante du comité des travaux publics et des recommandations qu'il contient:

- Réunion du 19 août 2015

Adoptée unanimement

**2015-09
180**

09.02 - Offre de services, Ilot Beaudoin

Attendu la recommandation du comité des travaux publics;

Attendu l'offre de services de WSP inc., attachée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, portant sur les activités suivantes au dossier Ilot Beaudoin:

- Relevé de terrain
- Mise en plan de base
- Planification des services projetés
- Estimation préliminaire des coûts (conduites en servitude vers 4e rue Est);

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité:

- d'accepter l'offre de services de WSP inc. datée du 21 août 2015, au montant de 3,740\$, avant taxes.

Adoptée unanimement

**2015-09
181**

09.03 - Offre de services, Ilot Brochu

Attendu le projet de lotissement de Mme Gina Drouin concernant la superficie zonée blanche de la propriété de M. Germain Jacques (Ilot Brochu);

Attendu que la municipalité a besoin de mieux évaluer les coûts d'ouverture de rue ou de prolongement de services:

Attendu l'offre de services de WSP inc., attachée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, portant sur les activités suivantes au dossier Ilot Brochu:

- Relevé de terrain
- Mise en plan de base
- Planification des services projetés
- Estimation préliminaire des coûts (conduites en servitude vers 4e rue Est);

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité:

- d'accepter l'offre de services de WSP inc., dossier P15-11081-58, datée du 21 août 2015, au montant de 3,740\$, avant taxes.

Adoptée unanimement.

09.04 - Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable (2014)

Dépôt du rapport annuel de gestion de l'eau potable. Résumé par le directeur général. Présentation détaillée a été effectuée par le directeur des travaux publics en comité plénier.

L'ensemble des indicateurs tendent à démontrer une gestion plus qu'exemplaire de la ressource d'eau potable. De fait nos indicateurs dépassent largement les normes demandées par le MAMROT.

Les membres du conseil sont invités à prendre le temps de lire attentivement le rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2014.

**2015-09
182**

09.05 - Correction de la résolution 2015-07-150

Attendu que le conseil de cette municipalité a adopté la résolution 2015-07-150 concernant la vente de terrains, appartenant à la municipalité, à Bureau Design Massé inc.;

Attendu qu'il est nécessaire d'apporter des corrections à cette résolution;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'apporter la correction suivante à la résolution 2015-07-150:

- texte original à modifier:
 - "la municipalité vende à Bureau design Massé inc. les terrains #3 et #4 apparaissant au plan projet de lotissement préparé par M. Francis Carrier, arpenteur géomètre, sous sa minute 5924, ces

- terrains étant constitués d'une partie du Lot 15-C et du Lot 26-A du Rang A du canton de Forsyth."
- la superficie totale vendue est de 2185.5 mètres carrés
- le prix de vente est de 1.00\$ / pied carré ou 10.764\$ / mètre carré
 - conséquemment le prix de vente est de 2,185.5 X 10.764 \$ = 23,328\$
- texte corrigé:
 - "la municipalité vende à Bureau design Massé inc. les terrains #3 et #4 apparaissant au plan projet de lotissement préparé par M. Francis Carrier, arpenteur géomètre, sous sa minute 5924, ces terrains étant constitués d'une partie du Lot 15-C et du **Lot 24-A** du Rang A du canton de Forsyth."
 - la superficie totale vendue est de **1757.4** mètres carrés
 - le prix de vente est de 1.00\$ / pied carré ou 10.764\$ / mètre carré
 - conséquemment le prix de vente est de 1,757.4 X 10.764 \$ = **18,916\$**

Adoptée unanimement

**2015-09
183**

09.06 - Plan de gestion des débordements

Attendu que le MDDELCC a mis en place, en avril 2014, une nouvelle réglementation concernant les débordements dite "Position sur l'application des normes pancanadiennes de débordement des réseaux d'égout municipaux";

Attendu qu'en vertu de la Position sur l'application des normes pancanadiennes de débordement des réseaux d'égout municipaux, « à partir du 1er avril 2014, aucun projet d'extension de réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements d'égouts unitaires, domestiques ou pseudo-domestiques ne sera autorisé sans que le requérant ait prévu des mesures compensatoires, selon les modalités prévues dans le présent document »;

Attendu que le MDDELCC prévoit trois options possibles pour la réalisation d'un projet :

- Option 1 : Mesures compensatoires incluses dans la demande d'autorisation
- Option 2 : Mesures compensatoires planifiées selon un échéancier accepté par le MDDELCC
- Option 3 : Mesures compensatoires déterminées dans le cadre d'un plan de gestion des débordements

Attendu qu'un plan de gestion des débordements consiste à déterminer et à mettre en place des mesures compensatoires globales pour l'ensemble ou une partie importante de son territoire. À cette fin, la municipalité doit identifier les projets de prolongements potentiels ainsi que le projet de séparation des réseaux;

Attendu que lorsque l'élaboration d'un tel plan est envisagée par la municipalité, celle-ci devra transmettre au MDDELCC un engagement, entériné par résolution du conseil municipal, à déposer ce plan de gestion à l'intérieur d'un délai maximal de trois ans après la transmission de l'engagement et à assurer la réalisation des mesures compensatoires prévues dans ce plan à l'intérieur d'un délai maximal de cinq ans après son approbation par le MDDELCC;

Attendu l'offre de services de WSP inc. déposée devant ce conseil et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité:

- que la municipalité de La Guadeloupe s'engage, vis-à-vis du ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC) du Québec, à produire un plan de gestion des débordements de ses réseaux d'égouts sanitaires et d'égouts unitaires;
- que la municipalité s'engage à déposer ce plan avant le 1er septembre 2018 et à assurer la réalisation des mesures compensatoires prévues dans ce plan à l'intérieur d'un délai maximal de cinq ans après son approbation par le MDDELCC;
- que la municipalité accepte l'offre de services de WSP inc., au montant budgétaire de 7,225\$, réparti sur une période de deux (2) ans et visant à:
 - documenter, effectuer les relevés de données
 - effectuer la conception du plan et préparer la rédaction du plan de gestion des débordements
 - analyser avec la municipalité les différents scénarios permettant la réalisation du plan de gestion des débordements

Adoptée unanimement

10 - LOISIRS-TOURISME

10.01 - Rapport mensuel d'activités du mois courant

Aucun rapport à déposer

**2015-09
184**

10.02 - Mandat WSP Éclairage de l'aréna

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe, en collaboration avec le Centre Sportif La Guadeloupe inc., souhaite procéder au remplacement du système d'éclairage de glace actuel;

Attendu que la municipalité a besoin de services conseils spécialisés pour:

- l'analyse des besoins et la conception du nouveau système
- la formulation du devis technique de l'appel d'offres
- l'analyse des offres déposées par les soumissionnaires

Attendu l'offre de services de WSP inc. déposée devant ce conseil et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- d'accepter l'offre de WSP et la tarification horaire s'y rattachant

Adoptée unanimement

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme

Aucun procès-verbal à déposer

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

12.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité des finances

Aucun procès-verbal à déposer

Le directeur général dépose pour consultation:

- Les états des activités financières sommaires
- Les états des activités financières détaillés

**2015-09
185**

12.02 - Comptes du mois d'août 2015 et engagements financiers du mois suivant

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité des finances qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité

- que les comptes du mois d'août 2015, au montant total de 654,130.08 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	89,402.75 \$
• Comptes à payer	487,848.77 \$
• Salaires nets versés	55,970.04 \$
• Remises d'employeur	20,908.52 \$
• Total	654,130.08 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de septembre 2015 pour un montant total de 101,350.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

12.03 - Rapport des heures supplémentaires du mois d'août.2015

Dépôt du rapport des heures supplémentaires effectuées par les employés durant le mois d'août 2015.

**2015-09
186**

12.04 - Dons et commandites

Attendu les demandes de dons et commandites étudiées par le conseil en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy, et résolu à l'unanimité d'adopter les positions suivantes pour chacune des demandes et d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le déboursé immédiatement.

- Maison Catherine de Longpré 100 \$
- Association québécoises de défenses des aînés 0.00 \$

Adoptée unanimement.

**2015-09
187**

12.05 - Financement temporaire: règlement 462-2015

Attendu l'autorisation du MAMROT concernant le règlement d'emprunt 462-2015;

Attendu l'offre de financement temporaire du Centre Financier aux Entreprises (CFE) Desjardins déposée devant ce conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de financement du CFE Desjardins pour le financement du règlement d'emprunt 462-2015 savoir:

- Financement temporaire avec déboursements progressifs pour un montant total de 950,000\$
- Taux d'intérêt = TP + 0% calculé mensuellement
- TP actuel = 2.70%
- Période du prêt = 24 mois
- Frais administratifs ou de financement = 0.00\$

Il est également résolu à l'unanimité d'autoriser M. Rosaire Coulombe, maire, et le directeur général de la municipalité, M. Marc André Doyle, à signer tous les documents requis pour la mise en place de ce financement temporaire.

Adoptée unanimement.

**2015-09
188**

12.06 - Affectation de soldes disponibles

Attendu que la municipalité dispose, au 2014-12-31, de soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés pour un montant de 173,339.86\$ tel que le démontre le tableau, préparé par RCGT, annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et détaillant:

- la provenance de chacun de ces soldes
- le montant pouvant être affecté de chacun

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Guadeloupe:

- affecte un montant de 119,839.24\$, en provenance des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés au 2014-12-31, au remboursement de la dette à long terme (capital et intérêts) de la municipalité La Guadeloupe, pour l'exercice financier 2014, des règlements suivants:
 - 419-2010 38,346.12\$
 - 364-2006 14,030.90\$
 - 405-2009 60,345.95\$
 - 451-2013 7,116.27\$

Adoptée unanimement.

13 - LÉGISLATION

Aucune législation.

**2015-09
189**

13.01 - Adoption du règlement 469-2015

RÈGLEMENT 469-2015 DÉCRÉTANT :

- DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE PROLONGEMENT DE SERVICES SUR LA 26^E AVENUE;

- DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE À L'INTERSECTION DE LA 4^E RUE EST ET DE LA 26^E AVENUE;
- UN EMPRUNT À LONG TERME DE 1,870,000\$ POUR COUVRIR LE COÛT DES TRAVAUX.

ATTENDU que la municipalité La Guadeloupe souhaite réaliser des travaux de réfection de l'ensemble des infrastructures et de la voirie, sur une distance approximative de 1110 mètres à partir de l'intersection de la 26^e avenue et de la 4^e rue Est jusqu'à l'intersection de la 8^e rue Est (Rte 269) ;

ATTENDU que le coût de l'ensemble de ces travaux, incluant les dépenses encourues avant l'adoption du présent règlement, est estimé à 1,877,594.23\$;

ATTENDU que la Municipalité de La Guadeloupe n'a pas les fonds requis pour effectuer les travaux ci avant mentionnés, et qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour les payer;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller au siège no 4, M. Paul Joly, à la session ordinaire du conseil tenue le treizième (13^{ième}) jour de juillet 2015;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Paul Joly, conseiller au siège # 4

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le règlement portant le numéro 469-2015, présenté ci-après, soit adopté et qu'il ordonne et statue ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1: Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante;

ARTICLE 2 : Le présent règlement a pour but de décréter l'exécution de travaux :

- De réfection et de prolongement de services sur la 26^e Avenue (distance approximative de 1110 mètres)
- De construction d'un carrefour giratoire à l'intersection de la 4^e rue Est et de la 26^e Avenue

ARTICLE 3 : Aux fins du présent règlement, le conseil décrète :

a- une dépense n'excédant pas la somme de 1,877,594.23\$, pour les travaux ainsi que les frais contingents et les taxes nettes, tel que plus amplement détaillé à l'estimation préliminaire des coûts, datée du 26 août 2015, dossier # 131-22607-00, préparée par WSP Inc., ingénieurs-conseils, laquelle estimation est également jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante à l'annexe « **A** »;

b- un emprunt maximal 1,870,000\$, amorti sur une période de quinze (25) ans pour permettre la réalisation des travaux ci- avant mentionnés;

c- l'affectation d'un montant de 7,594.23\$ provenant du fonds d'opération de la municipalité;

ARTICLE 4 : S'il advient que le montant d'une appropriation autorisé par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante;

ARTICLE 5 : Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le

présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;

ARTICLE 6 : Le conseil de la Municipalité de La Guadeloupe affecte à la réduction de l'emprunt, décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt, correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée unanimement

AVIS DE MOTION :	13 juillet 2015
ADOPTION PAR LE CONSEIL :	14 septembre 2015
APPROBATION PAR LES ÉLECTEURS :	28 septembre 2015
APPROBATION PAR LE MAMOT :	xxxx 201x
AFFICHAGE (PROMULGATION) :	xxxx 201x

Rosaire Coulombe, maire
trésorier

Marc-André Doyle, directeur général & sec.

2015-09
190

13.02 - Projet de règlement # 470-2015

Attendu le dépôt, devant ce conseil, du projet de règlement 470-2015 autorisant:

- l'acquisition d'immeubles de gré à gré ou par voie d'expropriation (ancienne emprise ferroviaire du Canadien Pacifique)
- un emprunt à long terme de 300,000\$ pour couvrir les couts d'acquisition et les frais incidents

Attendu l'avis du service d'urbanisme de la MRC Beauce Sartigan à l'effet que ce projet d'acquisition ne contrevenait pas au schéma d'aménagement révisé de la MRC Beauce Sartigan.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité:

- de mandater les professionnels suivants pour intervenir au dossier d'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de l'ancienne emprise ferroviaire du Canadien Pacifique aujourd'hui propriété d'Express Beauce Mégantic, savoir:
 - Me Yannick Richard (Cain Lamarre Wells Casgrain) avocat, aviseur légal et mandataire de la municipalité lors des activités relatives au processus d'expropriation, s'il y a lieu.
 - Me Christine Talbot, notaire
 - M. Francis Carrier, arpenteur géomètre
 - M. Hugo Morin (Évalu-tech inc.) évaluateur professionnel
- d'autoriser le directeur général à utiliser ces professionnels et à les mandater afin de préparer les documents administratifs nécessaires à la négociation de gré à gré ou à l'acquisition par voie d'expropriation;

- de mandater le directeur général comme chef négociateur en chef dans ce dossier

Adoptée unanimement

14 - DIVERS

Aucun sujet.

**2015-09
191**

14.01 - Réclamation de Mme Natacha Landry

Attendu la réclamation, à la Cour des petites créances (dossier 235-32-004708-157), de Mme Natacha Landry;

Attendu le projet de contestation de cette réclamation déposé devant ce conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité:

- d'adopter le projet de contestation ci-annexé
- de mandater le directeur général de la municipalité:
 - pour la signature et le dépôt de cette contestation
 - pour la préparation de la défense, dans ce dossier de réclamation, et la représentation de la municipalité à la Cour des petites créances

Adoptée unanimement.

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**2015-09
192**

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 21h00

Rosaire Coulombe, maire

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.